



Communiqué de presse

La Caisse d'Épargne élargit son offre bancaire pour les jeunes avec la création du Livret 10/12 et le lancement de Solution 16-17

Paris, le 6 Février 2012

La Caisse d'Épargne étoffe son offre bancaire à destination des jeunes de moins de 18 ans en proposant deux innovations : un livret d'épargne, le « Livret 10/12 » et une solution bancaire « Solution 16/17 ». La Caisse d'Épargne propose ainsi aux parents des solutions en fonction des besoins et selon l'âge de leur enfant en toute sécurité.

Épargner pour préparer l'avenir de ses enfants

Avec le livret 10/12, les parents peuvent constituer une épargne à leur enfant dès le 10^{ème} anniversaire. Ils peuvent effectuer des versements ponctuels ou programmés jusqu'à 1400 € et l'épargne reste disponible. Ce livret permet aux parents de préparer une première épargne pour des projets d'avenir de leur enfant (études, aide à l'installation...). Ce support sûr et rentable est une exclusivité de la Caisse d'Épargne et permet de bénéficier d'un taux avantageux (3,50% brut*). Aux 12 ans de chaque enfant, leur livret 10/12 se transforme en Livret Jeune et leur permet de bénéficier de ses avantages.

« Solution 16-17 » un début d'autonomie maîtrisée en toute sécurité

A l'approche de la majorité, les « ado » ressentent le besoin d'une plus grande autonomie financière. La Caisse d'Épargne a créé Solution 16-17 à 1€ par mois pour aider les parents à répondre à cette demande en toute sécurité. Dès 16 ans, les parents peuvent demander une **carte de paiement internationale** permettant ainsi de limiter la détention d'espèces et les risques associés. Ils peuvent régler leurs dépenses régulières (repas, sorties, cinéma...) et effectuer des retraits si nécessaire. Pour plus de sécurité, leur carte est assortie d'une **interrogation systématique du solde** de leur compte évitant ainsi tout risque de dépassement : impossible de dépenser plus que ce dont ils disposent. Les parents conservent un œil sur le compte de leurs enfants avec une **consultation par internet, la réception du relevé de compte mensuel et l'alerte SMS sur compte**. Les enfants apprennent ainsi à devenir responsables. Cette offre complète est assortie d'une **assurance en cas de perte ou de vol**.

A propos de Caisse d'Épargne :

Les 17 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 27 millions de clients, elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, issu du rapprochement des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires.

**Les intérêts sont soumis à imposition et prélèvements sociaux .*

Contact presse :

Christophe GILBERT : 33 (0)1 40.39.66.00 ; mail : christophe.gilbert@bpce.fr